Compte-rendu sommaire

Séance du 8 juillet 2021

Date de convocation : 1er juillet 2021

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. MOULIN Patrice M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - Mme BROSSARD Isabelle - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - Mme BERTHELOT Evelyne - M. FAGOT Philippe

ABSENTS EXCUSES: Mme GRAVELLE Pascale (procuration à M. CHAUSSEREAU) - M. GUIET Julien

ABSENTS: M. LINLAUD Vincent - Mme SAÏDANI Taffathe - M. ARNOULD Rudy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2021 : adopté à l'unanimité.

Convention avec le Syndicat de la Voirie pour missions de maîtrise d'oeuvre concernant l'aménagement de la Rue Auguenaud

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement de la Rue Auguenaud, avec une voie dédiée à la circulation douce, partant du Centre Hospitalier jusqu'à la rue du Puits Castin.

La commune a sollicité les services de maîtrise d'œuvre du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime pour effectuer les études liées à ces travaux.

Le Maire présente les conventions transmises par le Syndicat qui mentionnent :

- La réalisation de l'esquisse : 2 900€ HT
- La maîtrise d'œuvre : 6,72% HT du montant HT des travaux
- Le levé topographique : 845€ HT
- Les études géotechniques : 1 995€ HT
- La géolocalisation des réseaux souterrains existants : 3 375€ HT

Après en avoir pris connaissance et **en avoir délibéré**, le Conseil Municipal accepte de confier la réalisation des études et les missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie et autorise le Maire à signer les conventions correspondant à ce projet.

Convention avec le Syndicat de la Voirie pour la réalisation du bornage du chemin rural situé entre les VC 2 et 21

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement d'une voie dédiée à la circulation douce, sur le chemin rural longeant le stade et le Centre Hospitalier, entre les voies communales 2 et 21.

Compte-rendu sommaire

Séance du 8 juillet 2021

La commune a sollicité les services du Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime pour réaliser un bornage du chemin rural, afin de bien définir les limites de propriété.

Le Maire présente la convention transmise par le Syndicat. La rémunération de la mission de bornage du chemin rural s'élève à 1 415€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de confier la réalisation du bornage de ce chemin rural au Syndicat Départemental de la Voirie et autorise le Maire à signer la convention correspondant à ce projet.

Maîtrise d'oeuvre projet de travaux de réaménagement et remise aux normes de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la salle des fêtes (isolation thermique, remise aux normes de l'électricité, modification du système de chauffage).

Les travaux sont estimés aux environs de 150 000€.

Plusieurs architectes et maîtres d'œuvre ont été contactés et les propositions d'honoraires pour les missions de maîtrise d'œuvre varient entre 13 500€ et 16 500€ HT.

Des précisions sur les propositions existantes doivent être apportées et d'autres architectes vont être contactés.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un contrat avec un maître d'œuvre dans la limite maximale de 20 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de travaux de réaménagement de la salle des fêtes, décide de confier la maîtrise d'œuvre à un professionnel, et autorise le Maire à signer un contrat avec un maître d'œuvre dans la limite maximale de 20 000€ HT, après avoir consulté les adjoints.

Choix bureau de contrôle travaux salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réaménagement et de remise aux normes de la salle des fêtes, il y a lieu de prévoir l'intervention d'un bureau de contrôle.

Le Maire présente les différents devis qui ont été demandés auprès de plusieurs professionnels.

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'agence DEKRA Industrial SAS pour

- le contrat de contrôle technique d'un montant de 3 040€ HT, 3 648€ TTC
- le diagnostic amiante avant travaux d'un montant de 420€ HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats correspondants.

Compte-rendu sommaire

Séance du 8 juillet 2021

Vente d'un chemin Rue du Chêne Vert

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de M. et Mme SAÏDANI d'acheter le chemin qui donne accès à leur propriété 15 rue du Chêne Vert.

Ce chemin n'est pas numéroté ni borné, il fait partie de la Voie Communale 7, et se situe entre les parcelles AE 15 et AE 16. Les riverains de ce chemin ont un accès de l'autre côté de la parcelle AE 16.

En faisant l'acquisition de ce chemin d'environ 24 m² qui aboutit sur la parcelle AE 46 leur appartenant déjà, M. et Mme Saïdani pourraient clôturer leur propriété.

Ils s'engagent à prendre à leur charge tous les frais de bornage et d'actes notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la vente de ce chemin, fixe un prix de vente à l'euro symbolique, décide que tous les frais seront pris en charge par l'acquéreur, et autorise le Maire à signer les actes et documents relatifs à cette vente.

Devis logiciel cimetière

La gestion du cimetière devrait être mise à jour et serait plus simple avec un logiciel contenant toutes les données (levé topographique – numérisation des titres de concessions – photos des emplacements, saisie dans le logiciel).

Devis de Soluris : 4683,90€

Devis O Multimédia : 1320€ HT + option 600€ HT

Il est proposé de se renseigner auprès des communes limitrophes pour savoir ce qu'elles utilisent et de remettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochain réunion.

Virement de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des demandes particulières des habitants, il est envisagé l'achat de bancs publics.

Cet achat de mobilier urbain n'ayant pas été prévu au budget primitif 2021, il convient de délibérer pour effectuer un virement de crédits.

Par conséquent, le Maire propose le virement de crédits suivant :

- 2184 (mobilier) : + 1 000€
- 2151 (voirie) : 1 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le virement de crédits proposé.

Convention Présence verte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Présence Verte a transmis une convention de partenariat téléassistance à la commune.

Cette convention définit l'organisation de l'offre de prestation de service de téléassistance Présence Verte 16-17-33 aux habitants de la commune.

Compte-rendu sommaire

Séance du 8 juillet 2021

La commune s'engage à promouvoir l'installation de la prestation de téléassistance des personnes Présence Verte pour qui souhaiterait en bénéficier.

Présence verte s'engage à proposer les équipements et assurer le service correspondant à la fourniture de la téléassistance des personnes aux clients, avec un tarif préférentiel sur le droit d'entrée pour le bénéficiaire du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

Questions diverses

Remerciements de l'association des Donneurs de sang pour la subvention. Le Maire remercie les conseillers de leur présence pour les élections.

Projet de travaux Rue du Maine Forget : un projet de travaux global a été demandé au Département pour la réfection de la départementale, l'évacuation des eaux, bouchage des fossés. Estimation de 161 000€ HT avec 30% à la charge de la commune.

Bernard Bertrand indique qu'il vend sa fourgonnette et sa remorque, ce qui pourrait être utile à la commune, car pour le moment Eric Pezet utilise son véhicule personnel. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Elagage : des branches d'arbres sont gênantes ou dangereuses pour la circulation sur plusieurs endroits de la commune : Rue Clef des champs, Rue pépin II et Monderland. Il va falloir avertir les propriétaires en leur donnant un délai pour élaguer et si ce n'est pas fait, la commune le fera faire et enverra les factures.

La date du pique-nique communal est fixée au 5 septembre.

Problèmes de stationnement Rue Maingaud. Mme Brossard se plaint de sa murette mouchetée par le passage des véhicules. Il faudrait y mettre du calcaire.

Le maire ne souhaite pas engager de travaux pour le moment puisqu'il faut attendre la réfection totale de la rue.

Il est proposé de mettre une interdiction de stationnement.

Le stationnement pose aussi problème dans l'Impasse du Vigneron car des logements ont été construits pour un véhicule par logement mais quand il y en a plus, il n'y a plus de place.

Il faut voir si un arrêté limitant la circulation aux poids lourds avait été pris pour la Rue du Chêne Vert.

Prochaine réunion : Jeudi 9 septembre 2021 à 18h

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 19h50.